



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2019 d'Actalians**<sup>1</sup>. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.

### Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.



### RECOURS FRÉQUENT À LA FORMATION

Le secteur est caractérisé par un réel dynamisme dans l'accès à la formation professionnelle hors apprentissage.

En effet, il regroupe 73,4 % des salariés du champ de l'OMPL et est à l'origine de 78,4 % des actions de formation.

Ainsi, 18,2 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2019.

### Données de cadrage<sup>2</sup> 2019

							Ompl
Nombre total d'actions de formation	9 684	2 587	8 623	53 090	5 536	79 520	101 366
Nombre de salariés formés	8 528	2 185	7 304	37 237	3 762	59 016	75 785
Nombre de salariés ayant suivi plusieurs formations dans l'année	877	246	1 023	10 052	970	13 168	16 789
Effectifs salariés totaux <sup>3</sup>	44 143	46 298	86 348	1 198 777	23 727	320 394	438 052
Nombre d'entreprises formatrices	5 047	321	2 169	13 631	1 783	22 951	28 734
Nombre total d'entreprises	23 073	463	32 497	20 975	4 697	81 705	105 502

Sources : Actalians, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

### Secteur santé

#### Branches professionnelles

Cabinets dentaires

Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

Cabinets médicaux

Pharmacie d'officine

Cliniques vétérinaires

1 : Actalians était l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) des professions libérales avant la transformation des OPCA en OPCO (opérateurs de compétences) en application de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'OPCO EP (OPCO des entreprises de proximité) est l'opérateur dont dépendent la majorité des branches du périmètre de l'OMPL.

2 : hors DOM.

3 : données estimées.



### TAUX ASSEZ ÉLEVÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Au sein du secteur, c'est majoritairement par le plan de formation que les salariés enrichissent leurs compétences.

Par rapport au champ de l'OMPL, le taux d'accès à ce dispositif est plus important.

Les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation utilisent plus souvent le plan de formation que l'ensemble des entreprises du champ de l'OMPL.



### LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés du secteur, le renforcement des compétences s'effectue principalement par des formations débouchant sur une attestation de présence (stages et assimilés).

Les autres sanctions sont beaucoup plus marginales.

### Taux d'accès à la formation<sup>1</sup> par branche (%)

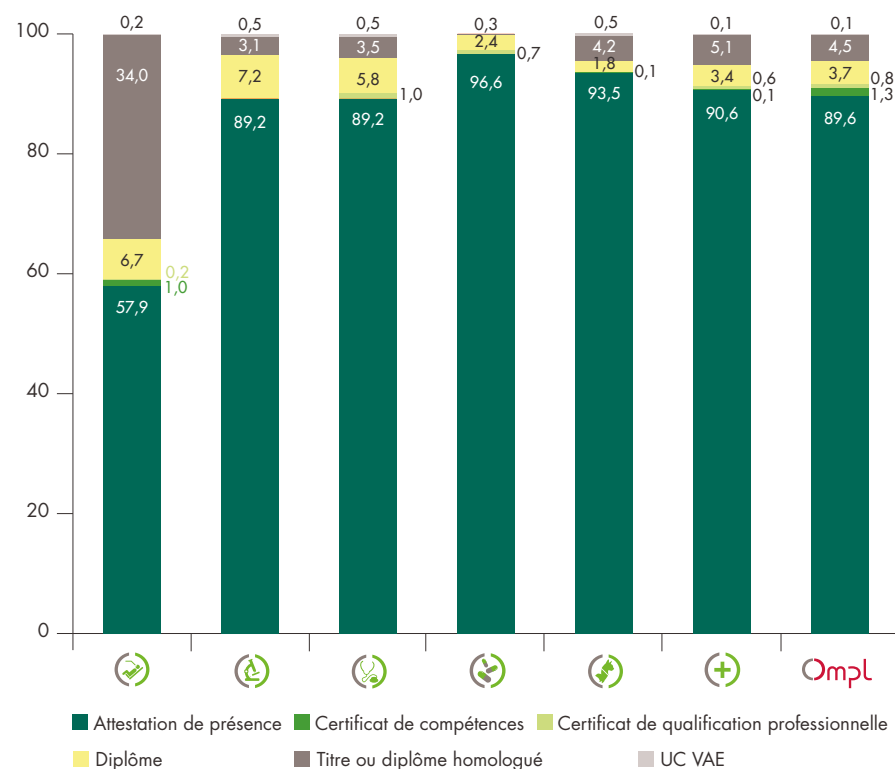
Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation <sup>2</sup>				Taux d'entreprises formatrices <sup>3</sup>			
	Cpro	CPF	Plan	Autre	Cpro	CPF	Plan	Autre
	7,1	0,8	13,8	0,2	10,2	1,5	12,6	0,2
	0,5	1,2	3,9	0,0	18,6	43,6	33,9	1,9
	0,7	0,7	8,5	0,0	1,2	1,5	4,8	0,1
	0,5	0,6	43,1	0,1	2,9	2,8	63,4	0,3
	0,5	1,8	20,6	0,4	2,4	7,7	31,9	2,0
	1,5	0,8	22,4	0,1	4,3	2,4	23,7	0,3
<b>Ompl</b>	<b>1,3</b>	<b>0,8</b>	<b>20,9</b>	<b>0,1</b>	<b>3,9</b>	<b>2,4</b>	<b>23,2</b>	<b>0,3</b>

Sources : Actalians, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

CPF : compte personnel de formation.

### Répartition des formations par sanction et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

1 : hors DOM.

2 : ensemble des actions de formation.

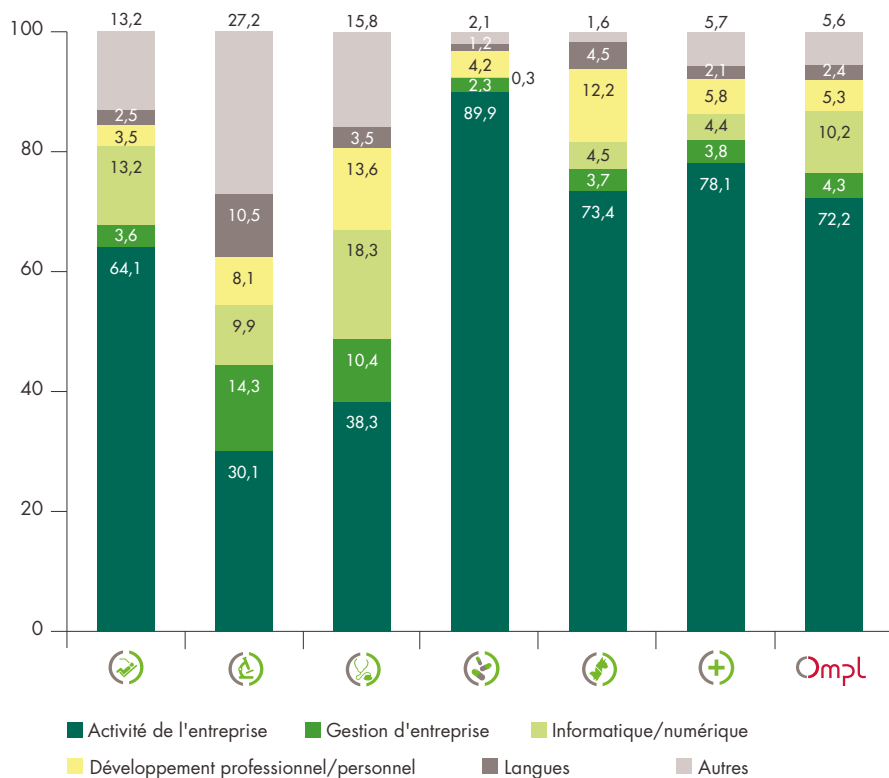
3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



### DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins du secteur en acquisition de compétences se concentrent dans le domaine de l'activité première de l'entreprise. En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

### Répartition des formations par domaine de compétences et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.



### ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans le secteur, 89,2 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur (estimée à 89,4 % en 2019).

### Répartition des stagiaires par genre et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.



### ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les professions intermédiaires sont surreprésentées parmi les stagiaires (39,5 % des formés et 34,6 % des salariés).

En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

### Répartition des stagiaires par catégorie sociale et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

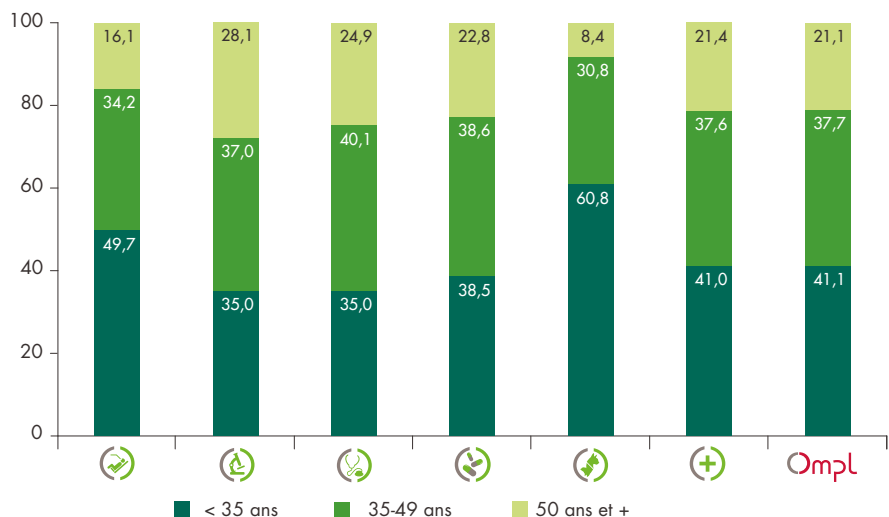


### ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 41,0 % des formés contre 35,7 % des salariés (part estimée pour 2019).

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

### Répartition des stagiaires par tranche d'âge et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

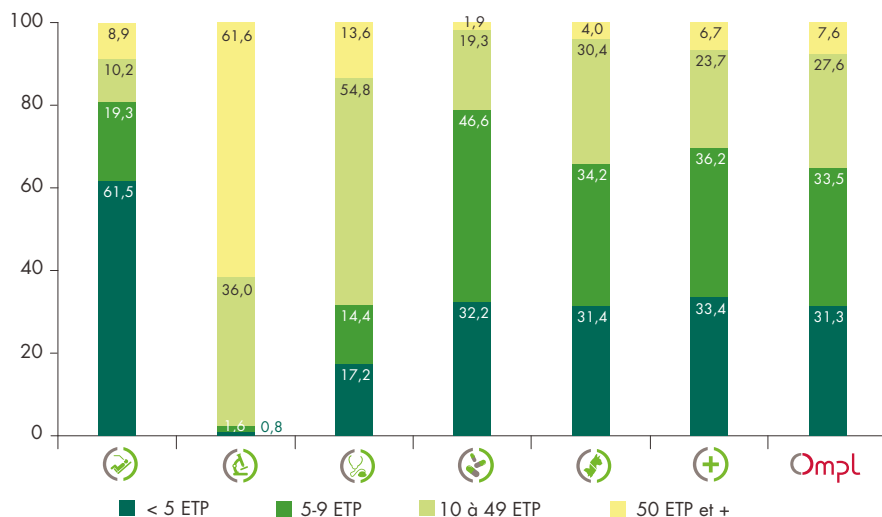


### ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 10 salariés) sont très légèrement surreprésentés parmi les stagiaires : 69,6 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 68,4 % des salariés du secteur.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 30,4 % des stagiaires contre 31,6 % des salariés.

### Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP et branche (%)



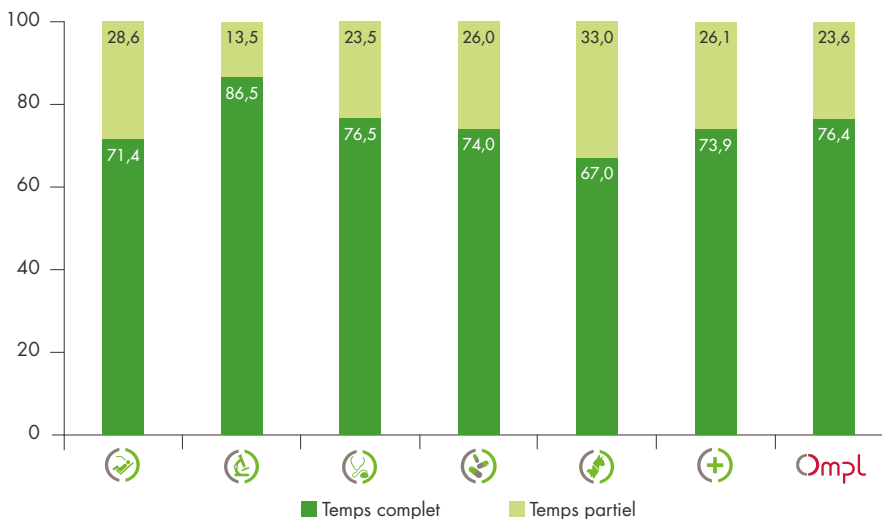
Sources : Actalians, bases formation 2019.



### ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 26,1 % des stagiaires contre 36,0 % des salariés du secteur (part estimée pour 2019).

### Répartition des stagiaires par durée du temps de travail et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour les Pays de la Loire (28,8 %) et minimal pour les Hauts-de-France (16,1 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région<sup>1</sup> (%)

Régions	Cpro	CPF	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	1,4	1,1	26,6	0,1
Bourgogne-Franche-Comté	0,6	0,7	25,9	0,1
Bretagne	0,7	0,8	27,4	0,1
Centre-Val de Loire	0,7	0,6	19,9	0,1
Corse	0,3	0,4	26,4	0,2
Grand Est	1,0	0,7	21,9	0,1
Hauts-de-France	0,8	0,4	16,1	0,1
Île-de-France	3,8	0,8	21,5	0,1
Normandie	0,7	0,6	24,2	0,1
Nouvelle-Aquitaine	0,8	0,9	21,7	0,1
Occitanie	1,3	0,9	18,0	0,1
Pays de la Loire	0,9	0,8	28,8	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,3	1,4	22,6	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>1,5</b>	<b>0,8</b>	<b>22,4</b>	<b>0,1</b>

Sources : Actaliens, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

CPF : compte personnel de formation.

<sup>1</sup> : hors DOM.